

PLAN DE VIGILANCE

Mars 2025

Extrait du chapitre 7 (partie 7.2) du Document d'Enregistrement Universel 2024 de BNP Paribas¹

La publication de ce plan de vigilance s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

¹ <https://invest.bnpparibas/document/document-denregistrement-universel-et-rapport-financier-annuel-2024-pdf>



7.2 Plan de vigilance

CADRE ET GOUVERNANCE

CADRE RÉGLEMENTAIRE

La loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre s'applique à BNP Paribas et demande d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance visant à identifier et prévenir les risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement. La loi demande également d'établir chaque année un compte rendu sur la mise en œuvre effective du plan de vigilance du Groupe.

Le plan de vigilance de BNP Paribas s'applique à l'ensemble des filiales contrôlées par le Groupe et est publié dans son Document d'enregistrement universel. BNP Paribas met à jour son plan de vigilance chaque année, notamment en s'inspirant des meilleures pratiques en la matière, et rend compte de son dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité dans la section 5 du présent chapitre.

ÉLABORATION DU PLAN DE VIGILANCE

Processus de rédaction et de validation

Le plan de vigilance de BNP Paribas est rédigé sous l'égide de la Direction de l'Engagement d'entreprise, en charge de la stratégie de responsabilité sociale et environnementale (RSE), avec les contributions :

- de la Direction des Ressources Humaines (RH) en ce qui concerne les collaborateurs du Groupe ;
- de la Direction Technology & Operational Performance (TOP), incluant l'équipe centrale Procurement & Performance (P&P) pour les fournisseurs et sous-traitants de BNP Paribas ;
- des principaux métiers au sein des trois divisions de BNP Paribas (Commercial, Personal Banking & Services – CPBS, Investment & Protection Services – IPS, et Corporate & Institutional Banking – CIB) en ce qui concerne la distribution de produits et services financiers aux particuliers et les activités de financement, d'investissement et de conseil aux entreprises ;
- des Directions de Finance, de Compliance, de RISK et de LEGAL, qui contribuent à la supervision du suivi des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du Groupe.

Le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE (CGEN) revoit le plan de vigilance de BNP Paribas et émet des recommandations au Conseil d'administration du Groupe. Le CGEN a entre autres missions le suivi des questions relatives à la RSE et à l'intégration de la dimension RSE dans l'accomplissement des missions du Groupe.

Le Conseil d'administration du Groupe, qui a un rôle spécifique en ce qui concerne le domaine de la RSE, est responsable de la validation du plan de vigilance de BNP Paribas.

Contributions internes et externes au plan de vigilance de BNP Paribas

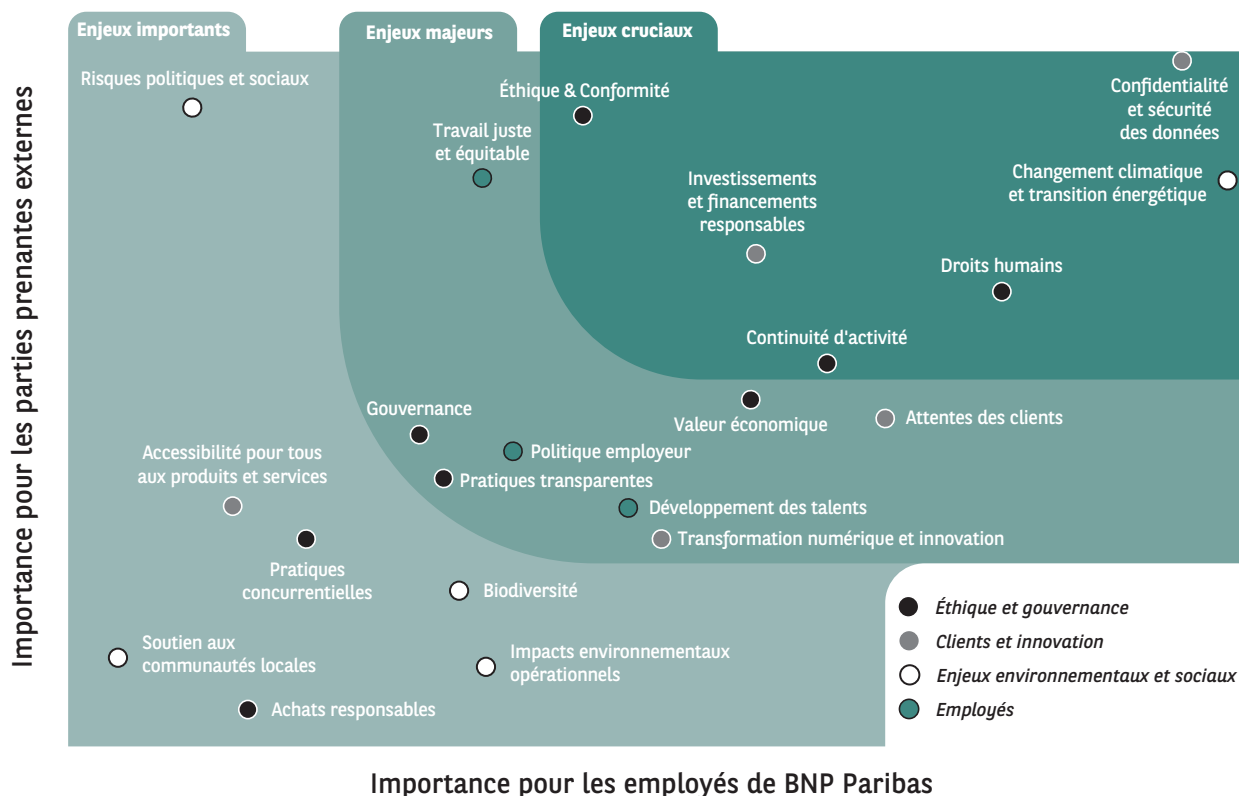
Le plan de vigilance de BNP Paribas est élaboré en tenant compte à la fois du modèle d'affaires du Groupe, des spécificités relatives à ses activités et ses implantations géographiques, mais également des informations et demandes de ses parties prenantes. Le plan de vigilance est ainsi mis à jour sur une base annuelle, nourri de ces éléments et d'un dialogue continu, en particulier avec ses collaborateurs et partenaires, ses investisseurs et ses clients, ainsi qu'avec la société civile dont les ONG – organisations non gouvernementales (voir section 4.1 *Dialogue avec les parties prenantes*).

BNP Paribas a identifié 21 enjeux extra-financiers pour le Groupe et les a classés en fonction de l'importance accordée à chacun de ces enjeux, d'une part par ses collaborateurs et d'autre part, par ses parties prenantes externes.

La perception interne a été recueillie auprès de plus de 1 200 collaborateurs du Groupe, tandis que la perception externe a été évaluée à travers l'analyse des publications des principaux pairs de BNP Paribas, plus de 2 500 réglementations applicables à ses activités et géographies, plus de 20 000 articles de presse sectorielle et plus de 450 millions de messages postés sur X (anciennement Twitter).

Le graphique ci-dessous distingue trois catégories d'enjeux : cruciaux, majeurs et importants.

➤ **REPRÉSENTATION DES ENJEUX EXTRA-FINANCIERS DE BNP PARIBAS SELON LEUR IMPORTANCE POUR SES PARTIES PRENANTES**



Les intérêts et points de vue de certaines parties prenantes du Groupe sont aussi pris en compte via l'exercice de double matérialité demandé par la réglementation *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD).

STRATÉGIE & GOUVERNANCE RSE

Compte-tenu de son périmètre et des enjeux concernés, le plan de vigilance s'inscrit dans le cadre de la stratégie RSE de BNP Paribas et s'appuie sur sa gouvernance dédiée.

Raison d'être et plan stratégique

Contribuer à une économie plus durable et plus responsable est au cœur de la raison d'être de BNP Paribas. Le Groupe a pour ambition de contribuer à la transition de l'ensemble de l'économie vers un fonctionnement responsable et durable, satisfaisant les besoins de la population sans détériorer les écosystèmes, en ligne avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies.

Début 2022, BNP Paribas a lancé son plan stratégique intitulé GTS (*Growth, Technology, Sustainability*), dont l'un des trois axes est

l'accélération et la mobilisation de l'ensemble des métiers du Groupe autour des enjeux de la finance durable. Le Groupe s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de transition énergétique, de biodiversité, d'inclusion sociale, et d'épargne, investissements et financements durables à horizon 2025 (voir tableau de bord RSE présenté dans la partie 7.1.1 *Informations générales, 2.a Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur* des États de durabilité du Groupe).

2024 a été une nouvelle année d'accélération dans la bascule des financements de BNP Paribas au secteur de l'énergie vers les énergies bas-carbone⁽¹⁾, essentiellement renouvelables, qui représentent déjà 76 % de l'ensemble de son exposition de crédit au secteur de la production d'énergie au 30 septembre 2024. Le Groupe s'est fixé pour objectif que cette part atteigne 90 % à l'horizon 2030.

(1) Énergies bas-carbone : comprenant électricité d'origine renouvelable et d'origine nucléaire. Le périmètre des énergies bas-carbone pourrait évoluer en fonction de l'avancée des technologies pour aller progressivement au-delà de la production d'énergie et inclure d'autres maillons de la chaîne de valeur comme le transport, le stockage ou la distribution d'énergie bas-carbone.

Politique RSE et Gouvernance

L'ensemble du Groupe est concerné par le suivi des enjeux ESG.

Un Comité stratégique de la finance durable, bimestriel et présidé par le Directeur Général de BNP Paribas, valide la stratégie globale en matière de finance durable et décide des engagements pris par le Groupe. Ce Comité s'est réuni cinq fois en 2024. Le pilotage de la politique RSE est assuré par la Direction de l'Engagement d'entreprise, représentée au Comité Exécutif du Groupe, lequel statue régulièrement sur des thématiques RSE.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance des activités de BNP Paribas. Les thématiques en lien avec la RSE ont été spécifiquement abordées 34 fois en 2024 par le Conseil d'administration et lors de sessions du Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE (CGEN) ou du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC).

Cadres de référence généraux

L'approche de BNP Paribas est guidée par les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises.

Convaincu de l'importance de l'action collective, le Groupe est membre des Principes pour la Banque Responsable des Nations unies (PRB) (1), du Pacte Mondial des Nations unies et des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) au travers de ses filiales BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Real Estate Investment Management et BNP Paribas Cardiff. Le Groupe est aussi signataire des Principes de l'Équateur.

Cadres de référence et implication du Groupe en matière environnementale

BNP Paribas est engagé dans la lutte contre le changement climatique depuis 2010 et s'est engagé à aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris de 2015. Il a réduit de façon continue son soutien aux énergies fossiles et a accéléré en parallèle son financement aux énergies bas-carbone.

Pour la définition de ses objectifs liés à l'environnement et au climat, le Groupe s'appuie notamment sur :

- des travaux scientifiques de référence, tels que ceux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) ;
- des scénarios prospectifs compatibles avec l'objectif de neutralité carbone collective en 2050, tels que le scénario « zéro émission nette » 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Le document « Cadre général de BNP Paribas relatif à l'environnement » (2) vise à décrire l'approche retenue par BNP Paribas en matière d'environnement dans ses trois domaines d'action : climat et transition énergétique, capital naturel et biodiversité, et économie circulaire.

Il s'est engagé également dans la préservation de la biodiversité à travers ses politiques de financement et d'investissement, un dialogue constructif avec ses clients, les coalitions auxquelles il participe, le mécénat et le soutien à la recherche. Le Groupe a publié sa position dans le document « BNP Paribas et la préservation de la biodiversité (3) » afin de préciser ses enjeux sur ce thème.

Cadres de référence et implication du Groupe en matière de droits humains et sociaux

Les engagements du Groupe en matière de droits humains s'appuient sur les dispositions des standards internationaux de protection des droits humains, et en particulier la Charte internationale des droits de l'Homme, les dix conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, les recommandations des Principes Directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les dix principes du Pacte Mondial.

Le Groupe souhaite promouvoir le respect des droits humains dans sa sphère d'influence et traiter avec dignité tous ses collaborateurs.

À travers son Code de conduite (4), le document « BNP Paribas et les Droits Humains » (5) et l'Accord Monde signé avec UNI Global Union le 4 novembre 2024 (6) (dans la continuité de l'Accord Monde signé en 2018), le Groupe reconnaît et s'engage à respecter les normes les plus rigoureuses de conduite et d'éthique, en matière de lutte contre la corruption, de respect des droits humains et de protection de l'environnement, quelles que soient ses activités.

(1) https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/bnp_paribas_2023_prb_reporting.pdf

(2) https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/cadre_general_BNP_Paribas_pour_l_environnement_2024.pdf

(3) https://group.bnpparibas.com/uploads/file/position_biodiversite_2021.pdf

(4) https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/220131_bnp_compliance_codeofconduct_2022_fr.pdf, incluant l'intérêt des clients, la sécurité financière, l'intégrité des marchés, les conflits d'intérêts, l'éthique professionnelle, le respect des collègues, la protection du Groupe, l'engagement dans la société, et la lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

(5) https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/bnpparibas_et_les_droits_humains.pdf

(6) https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/accord_monde_bnp_paribas.pdf

NOTRE DÉMARCHE DE VIGILANCE

Dans le cadre de l'élaboration de son plan de vigilance, BNP Paribas a réalisé des cartographies de risques, ainsi qu'une revue de ses politiques et outils d'évaluation et de maîtrise des risques existants, sur un périmètre cohérent avec le texte de la loi.

1 L'UNIVERS DES RISQUES

Les activités des entreprises clientes de BNP Paribas sont susceptibles d'être porteuses de risques dans les domaines des droits humains et des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes et de l'environnement.

En cohérence avec ses engagements RSE, le Groupe a intégré dans sa démarche de vigilance raisonnable les risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, en considérant en particulier les enjeux suivants :

- enjeux liés aux droits humains et libertés fondamentales : interdiction du travail des enfants ; interdiction du travail forcé ; respect des droits des communautés locales, du droit de propriété, du droit à la vie privée, de la liberté d'association et de négociation collective ; non-discrimination, respect de la diversité, de l'égalité professionnelle et de l'inclusion ; respect du droit à un niveau de vie suffisant ; respect du salaire décent et de conditions de travail justes et favorables ;
- enjeux liés à la santé et la sécurité des personnes : santé et sécurité physique et psychique au travail des collaborateurs et des consommateurs ;
- enjeux environnementaux : changement climatique ; émissions de GES (CO₂, méthane, etc.) ; pollution et raréfaction de l'eau ; pollution de l'air ; pollution et qualité des sols ; rareté et épuisement des matières premières ; production de déchets ; dégradation des écosystèmes et de la biodiversité.

La répartition à fin 2024 des effectifs de BNP Paribas selon la catégorie de risques sociaux et le niveau de criticité des pays d'implantation du Groupe est la suivante :

Criticité (note de 0 à 10)	Liberté d'association et négociation collective	Discrimination, inégalité et exclusion	Santé et sécurité au travail	Conditions de travail
Très élevée (≤ 2,5)	0 %	0 %	0 %	0 %
Élevée (> 2,5 et ≤ 5)	0,5 %	5,8 %	7,4 %	0,3 %
Moyenne (> 5 et ≤ 7,5)	24,6 %	33,6 %	16,6 %	25,8 %
Faible (> 7,5)	74,9 %	60,7 %	76,0 %	73,9 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

Sur la base de ces analyses, plus de 87 % des effectifs du Groupe se trouvent dans des pays avec une criticité faible ou moyenne sur l'ensemble des thèmes de risques sociaux retenus.

Par ailleurs, BNP Paribas considère dans sa démarche les enjeux liés à l'éthique des affaires, la conformité aux lois et règlements et la protection des intérêts de ses clients.

Différents exercices d'identification des risques ont été réalisés sur le périmètre du devoir de vigilance : les risques liés aux collaborateurs, aux catégories d'achats liées aux fournisseurs et sous-traitants, et aux activités bancaires et financières de BNP Paribas, incluant la distribution de produits et services financiers aux particuliers et les activités de financement, d'investissement et de conseil aux entreprises clientes du Groupe.

1.1 Cartographie des risques concernant les collaborateurs

En 2024, le Groupe est présent dans 64 pays. Concernant l'ensemble des risques liés aux droits humains pouvant impacter ses collaborateurs, le Groupe s'est appuyé sur des indicateurs basés sur des sources de référence fournies par Verisk Maplecroft, permettant de déterminer un niveau de criticité par type de risque (moyenne arithmétique de chacun des thèmes par pays, mise à jour chaque année) :

- risques liés à la liberté d'association et à la négociation collective, incluant la liberté d'association et les négociations syndicales, et la liberté de réunion ;
- risques de discrimination, d'inégalité et d'exclusion, incluant la discrimination sur le lieu de travail, le non-respect des droits des minorités et des droits des femmes ;
- risques liés à la santé et la sécurité au travail ;
- risques liés aux conditions de travail, incluant le non-respect d'un salaire et d'un temps de travail décent, le travail des enfants et le travail forcé.

1.2 Cartographie des risques concernant les fournisseurs et sous-traitants

L'équipe centrale Procurement & Performance (P&P) a mis en place une cartographie des risques ESG des catégories d'achats hors-production du Groupe⁽¹⁾. Cette cartographie est le fruit d'une démarche de place portée par l'Afnor en 2018, adaptée par BNP Paribas à ses propres sous-catégories d'achats telles que les prestations intellectuelles, les logiciels, le matériel informatique, les déplacements des collaborateurs, les bases de données, les data centers, les fournitures de bureau, etc.

Les catégories et sous-catégories d'achats sont classées selon quatre niveaux de criticité à partir des risques suivants :

- loyauté des pratiques et éthique : fraude et corruption, protection des données personnelles, droit de propriété et brevets ;
- droits humains et conditions sociales : travail des enfants, travail forcé et esclavage moderne, discriminations, santé et sécurité, conditions de travail et liberté syndicale ;
- environnement : changement climatique et gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité, appauvrissement des ressources naturelles, pollutions (eau, air, sol), déchets et gestion des produits en fin de vie.

Dans l'évaluation du niveau de risque, la cartographie ajoute des indications sur le type de production et le contexte lié au pays (chaîne d'approvisionnement, environnement des affaires).

La répartition des sous-catégories d'achats de BNP Paribas par niveau de criticité à fin 2024 est la suivante :

Criticité	Sous-catégories d'achats	% du total	Montant correspondant (en k€)	% du total
Très élevée	15	6 %	262 411,76	3 %
Élevée	44	19 %	858 661,67	9 %
Moyenne	134	57 %	7 294 110,58	79 %
Faible	43	18 %	819 988,46	9 %
TOTAL	236	100 %	9 235 172,46	100 %

Cette analyse couvre 93 % de la base de dépenses à fin 2024 (9,89 milliards d'euros).

Les sous-catégories d'achats ayant une criticité très élevée relèvent principalement des domaines immobilier (travaux, gestion des déchets...) ou technologique (équipements informatiques, serveurs, télécoms...).

Concernant les achats de production, une analyse a été menée au niveau des filiales concernées par des achats spécifiques, ce qui a permis d'identifier les risques ESG des principaux fournisseurs et de prioriser les mesures à mettre en œuvre.

1.3 Cartographie des risques concernant la distribution de produits et services financiers aux particuliers

Le Groupe a identifié les risques principaux suivants dans le cadre de la distribution de produits et services financiers à ses clients individuels :

- le risque de discrimination dans l'accès aux produits et services ;
- le risque de décisions inadéquates effectuées par les clients et de situations de surendettement qui impacteraient de manière importante leurs situations financières et conditions de vie, dues notamment à un manque d'information transparente, claire et non trompeuse ;
- le risque d'atteinte à la protection de leurs données personnelles et à leur droit à la vie privée.

1.4 Cartographie des risques concernant les activités de financement, d'investissement et de conseil aux entreprises clientes

Les activités des entreprises clientes de BNP Paribas sont susceptibles d'être porteuses de risques dans les domaines des droits humains et des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes et de l'environnement. Depuis 2010, BNP Paribas a progressivement approfondi et élargi son dispositif permettant d'encadrer les risques ESG qui peuvent toucher ses activités de financement, d'investissement et de conseil aux entreprises clientes.

Initialement centré sur les secteurs les plus sensibles du point de vue ESG (avec le développement des politiques sectorielles⁽²⁾), le dispositif couvre désormais tous les secteurs de l'économie dans lesquels le Groupe a des clients.

Pour identifier les risques liés aux entreprises clientes, le Groupe s'appuie sur des facteurs de risque liés aux pays et des facteurs de risque liés au secteur d'activité.

1.4.1 Le risque lié aux pays d'opération des entreprises clientes

Un niveau du risque environnemental et social a été défini pour chaque pays d'opération des entreprises clientes du Groupe sur la base de sources de référence fournies par Verisk Maplecroft et Reporters Sans Frontières et provenant d'organisations internationales et d'ONG reconnues, telles que l'Organisation internationale du travail, la Banque Mondiale, le Programme des Nations unies pour l'Environnement, Human Rights Watch, Transparency International, et le World Resources Institute.

15 indicateurs concernent les thèmes suivants : travail des enfants ; travail forcé ; droits sur les terres, la propriété et le logement ; liberté d'association et de négociation collective ; salaires décent ; temps de travail décent ; travailleurs migrants ; santé et sécurité au travail ; cadre réglementaire environnemental ; biodiversité et zones protégées ; déforestation ; gestion des déchets ; qualité de l'eau ; stress hydrique ; liberté de la presse.

(1) Les achats de production correspondent à des achats de biens et services spécifiques à une activité commerciale (par exemple les achats de véhicules d'Arval), par opposition aux achats hors-production.

(2) <https://group.bnpparibas/nos-engagements/transitions/politiques-de-financement-et-dinvestissement>

Les 15 indicateurs sont pondérés et cela donne la répartition des pays d'opération des entreprises clientes du Groupe selon quatre niveaux de risque environnemental et social (données de mai 2024).

Niveau de risque environnemental et social	Pays d'opération des entreprises clientes	% du total
Très élevé	8	6 %
Élevé	29	22 %
Moyen	39	29 %
Faible	57	43 %
TOTAL	133	100 %

1.4.2 Le risque sectoriel lié aux secteurs d'activité des entreprises clientes

Pour chaque secteur d'activité, BNP Paribas a analysé lesquels avaient des risques saillants liés aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement. Ces risques ont été définis selon une méthodologie de notation du niveau de gravité et d'occurrence de chaque risque, laquelle s'inspire du cadre de référence de reporting sur les Principes Directeurs des Nations unies. Le niveau de risque inhérent à chaque secteur d'activité a ensuite été déterminé en fonction de la présence de risques saillants.

Tous les secteurs d'activité des entreprises clientes du Groupe sont couverts, y compris ceux ne présentant pas de risques environnementaux et sociaux saillants intrinsèques, tels que la finance ou l'assurance. Ceux en comportant au moins un sont détaillés ci-dessous selon le nombre de risques environnementaux et sociaux saillants :

Secteurs d'activité des entreprises clientes	Droits humains et libertés fondamentales	Santé et sécurité des personnes	Environnement	Total
Agriculture, alimentation, tabac	7	1	6	14
Matériaux et minerais	6	1	6	13
Énergie hors électricité	4	1	6	11
Transport et stockage	6	1	4	11
Fournisseurs (électricité, gaz, eau, etc.)	3	1	6	10
Équipements hors IT	5	1	4	10
Produits chimiques hors pharmaceutiques	3	2	3	8
Construction et travaux publics	6	1	1	8
Technologies de l'information (IT)	6	0	1	7
Biens de consommation	4	0	2	6
Santé et industrie pharmaceutique	2	2	1	5
Hôtels, tourisme, loisirs	3	1	1	5
Automobile	0	1	1	2
TOTAL	55	13	42	110

À noter qu'un même risque peut exister pour des secteurs différents, tel que le risque lié à la pollution de l'eau (présent entre autres dans le secteur des Matériaux et minerais et celui de l'Agriculture) ou le risque de travail forcé (présent entre autres dans le secteur de la Construction et des travaux publics et dans celui des Biens de consommation).

Ces analyses de risques permettent :

- d'une part, d'encadrer plus spécifiquement les secteurs d'activité des entreprises clientes du Groupe plus porteurs de risques environnementaux et sociaux saillants ;
- d'autre part, de développer les financements et les investissements des activités à impact positif.

Par ailleurs, certaines activités peuvent être considérées comme transverses à plusieurs secteurs et sont dans ce cas traitées comme étant exposées à l'ensemble des risques de ces secteurs. C'est le cas par exemple des activités liées à la défense.

Concernant l'activité spécifique du financement de projet, conformément aux Principes de l'Équateur, les grands projets industriels et d'infrastructures font l'objet d'analyses systématiques de leurs impacts environnementaux et sociaux. Ils sont classés par niveau de risques : les projets classés A présentent des risques significatifs et impliquent systématiquement une due diligence renforcée avec à la fois un regard interne (via l'équipe ESG de CIB) et externe (par un consultant indépendant en appui des investisseurs) ; ceux classés B présentent des risques plus limités ; et ceux classés C des risques minimales voire nuls.

Le tableau ci-dessous détaille les financements de projets analysés en 2024 :

	2024
Nombre de transactions concernées dans l'année ⁽¹⁾	44
Nombre de transactions classées A dans l'année	1
Nombre de transactions classées B dans l'année	37
Nombre de transactions classées C dans l'année	6

2 PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA SITUATION DES FILIALES, FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS, AU REGARD DES CARTOGRAPHIES DES RISQUES

Le Groupe a fait l'inventaire de ses dispositifs existants et les a mis en regard des éléments exigés pour l'élaboration du plan de vigilance et de ses cartographies des risques, ce qui a permis de s'assurer que les principaux risques étaient bien couverts par les dispositifs existants à la fois pour les collaborateurs, les principaux fournisseurs et sous-traitants et les activités bancaires et financières, incluant la distribution de produits et services financiers aux particuliers et les activités de financement, d'investissement et de conseil aux entreprises clientes.

Le processus d'identification des risques de BNP Paribas couvre :

- tous les ensembles d'activités et d'expositions, au bilan et hors-bilan, ainsi que les nouveaux produits et activités ;
- tous les types de risque et toutes les zones géographiques ;
- tous les métiers et entités juridiques.

Les dimensions ESG sont prises en compte en tant que facteurs de risque, c'est-à-dire susceptibles de déclencher, favoriser ou aggraver la réalisation d'un risque, qu'il soit financier ou non financier (voir chapitre 5 *Risques et adéquation des fonds propres - Pilier 3* du présent Document d'enregistrement universel, annexe 5 *Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance*).

Le plan de contrôle interne (décrit en section 5 du plan de vigilance) est applicable à l'ensemble des dispositifs détaillés dans cette partie et permet l'évaluation régulière de la situation des entités du Groupe.

Ces contrôles permettent également de suivre les actions et mesures d'atténuation des risques décrites dans la section 3 du plan de vigilance.

2.1 Le dispositif concernant les collaborateurs

Afin d'évaluer et de prévenir les risques pouvant impacter ses collaborateurs, le Groupe s'appuie sur des politiques de Ressources Humaines de niveau Groupe, qui s'appliquent jusqu'au plus haut niveau dans l'ensemble du Groupe et de ses filiales, et sur des accords négociés avec les partenaires sociaux, notamment sur l'Accord Monde, qui couvrent l'ensemble des collaborateurs, ou des chartes de niveau Groupe ou de niveau régional. Ces politiques portent particulièrement sur les enjeux de liberté d'association, de non-discrimination, la santé et la sécurité au travail et les conditions de travail.

De plus, dans le cadre du nouvel Accord Monde signé entre le Groupe BNP Paribas et UNI Global Union en novembre 2024, une commission paritaire a été créée pour suivre en particulier la mise en œuvre des engagements pris dans l'accord. Cette commission pourra également se réunir afin de pouvoir contribuer à l'amélioration continue du plan de vigilance du Groupe sur la partie relative aux collaborateurs de BNP Paribas.

2.2 Le dispositif concernant les fournisseurs et sous-traitants

Au sein de la filière Achats, plusieurs équipes traitent les risques ESG liés aux fournisseurs et sous-traitants.

Dans le cadre du déploiement de la loi sur le devoir de vigilance, BNP Paribas articule son dispositif de gestion des risques ESG relatifs à ses fournisseurs et sous-traitants autour des éléments suivants, en lien avec la cartographie des risques ESG des catégories d'achats :

- des modèles de questionnaires ESG utilisés pour l'évaluation des risques ESG (*Generic Due Diligence*) lors de l'entrée en relation avec des fournisseurs externes représentant un montant de contrat de plus de 200 000 euros (dès le premier euro pour les fournisseurs de prestations externalisées), et lors des appels d'offres (évaluation de la performance ESG avec pondération des critères ESG à 15 % minimum, relevée en 2023, contre 5 % minimum en 2022) ; le recours aux questionnaires d'évaluation ESG dans les appels d'offres et la prise en compte de leurs résultats dans l'évaluation globale des fournisseurs sont intégrés dans le plan de contrôle de la filière Achats ;
- une Charte Achats Responsables, énonçant les engagements réciproques du Groupe et de ses fournisseurs et sous-traitants sur le plan éthique, environnemental et social. Cette charte engage les fournisseurs à promouvoir et faire appliquer les mêmes principes auprès de leurs propres fournisseurs et sous-traitants. L'adhésion à cette charte est intégrée au processus d'entrée en relation (*onboarding*) avec les fournisseurs externes ;
- des règles de suivi du risque fournisseurs, ciblant certains critères ESG utilisés lors de l'entrée en relation et complétées par des veilles thématiques et des notations ESG externes ;
- des audits sur site de fournisseurs ciblés confiés à un prestataire indépendant sur des catégories d'achats sensibles et organisés par l'équipe centrale Procurement & Performance (P&P) dans le cadre d'une initiative sectorielle menée avec d'autres banques en France.

Ce cadre mis en place au sein des équipes centrales Procurement & Performance est déployé progressivement dans les autres équipes Achats de la filière.

(1) Données préliminaires disponibles au 31 janvier 2025.

En complément de ce dispositif, BNP Paribas, signataire en France de la Charte des relations fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) promue par la Médiation des entreprises rattachée au ministère de l'Économie et des Finances, est labellisé RFAR pour trois entités du Groupe depuis juillet 2024 pour un cycle de trois ans (BNP Paribas SA, BNP Paribas Personal Finance France et BNL en Italie). Dans le cadre des engagements de la Charte RFAR, des médiateurs internes indépendants des Directions Achats, dont les coordonnées sont diffusées sur les sites institutionnels respectifs, offrent une voie de recours en cas de différend.

Un dispositif spécifique a été mis en place par BNP Paribas Real Estate compte tenu de la spécificité de son activité avec des chartes fournisseurs adaptées à chacun de ses métiers (Charte Achats Responsables de BNP Paribas Real Estate).

2.3 Le dispositif lié à la distribution de produits et services financiers aux particuliers

Le Code de conduite de BNP Paribas fixe un ensemble de règles visant à maintenir un haut niveau d'éthique notamment dans la relation commerciale et les activités en lien avec les clients. Il inclut en particulier la conduite à tenir pour garantir un traitement équitable des clients et accompagner les personnes en difficulté financière pour trouver une solution à leur situation qui convienne à toutes les parties.

La non-discrimination dans l'accès aux services financiers est incluse dans la politique interne de protection des intérêts des clients (PIC). Ce sujet constitue un domaine d'expertise spécifique au sein des équipes de la Direction Compliance qui assurent un suivi de ces enjeux. La politique PIC, dont le résumé est disponible sur le site internet de BNP Paribas (1), définit les règles d'organisation et de conduite qui doivent être appliquées au sein du Groupe tout au long de la relation avec les clients de BNP Paribas et à tous les stades du cycle de vie des produits et services.

Par ailleurs, BNP Paribas s'engage vis-à-vis de ses clients à être exemplaire en matière de protection de leurs données personnelles. Avec le développement de l'économie numérique mondiale, les régulateurs et les autorités de protection des données du monde entier ont reconnu que l'évolution technologique rapide nécessite des lois et des réglementations appropriées en matière de protection des données et de leur confidentialité. Les lois sur la protection des données personnelles sont ainsi renforcées à l'échelle mondiale, certaines d'entre elles étant applicables à un grand nombre d'entités du Groupe (par exemple le RGPD), et la conformité aux règles de protection des données personnelles est d'une importance capitale pour BNP Paribas. Le Groupe s'est doté de procédures internes strictes régies par les Directions *Group Data Office* et *RISK* afin d'encadrer le traitement des données personnelles et de mettre en place les meilleures pratiques en la matière.

► REPRÉSENTATION DU DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES ESG

Ces différents outils d'évaluation permettent de qualifier pour chaque entreprise cliente ou activité le niveau de risque associé au devoir de vigilance et de piloter les mesures de gestion des risques associées. Ces mesures sont notamment les politiques sectorielles, les analyses ESG spécifiques, les listes de restriction ou d'exclusion d'activités. Elles sont différenciées selon les activités

2.4 Le dispositif lié aux activités de financement aux entreprises

2.4.1 Dispositif global

La gestion des risques ESG liés aux activités de financement et d'investissement aux entreprises se fait sous l'égide du *Risk Appetite Framework* du Groupe, un cadre de gestion des risques du Groupe validé par la Direction Générale qui inclut les risques ESG (voir ci-après la représentation du dispositif global de gestion des risques ESG).

Considérant la dimension ESG comme un des enjeux majeurs du Groupe et une composante fondamentale de la connaissance du client, le Groupe généralise l'intégration de critères d'évaluation ESG dans le cycle de vie des clients : dans les processus d'entrée en relation (processus KYC - *Know Your Customer*) et au cours des différentes étapes de vie de la relation, tels que l'octroi de crédit ou la revue annuelle. Ces étapes sont aussi l'occasion de vérifier le bon respect des listes d'exclusion.

La politique générale de crédit, ainsi que les politiques spécifiques de crédit, incluent des critères ESG.

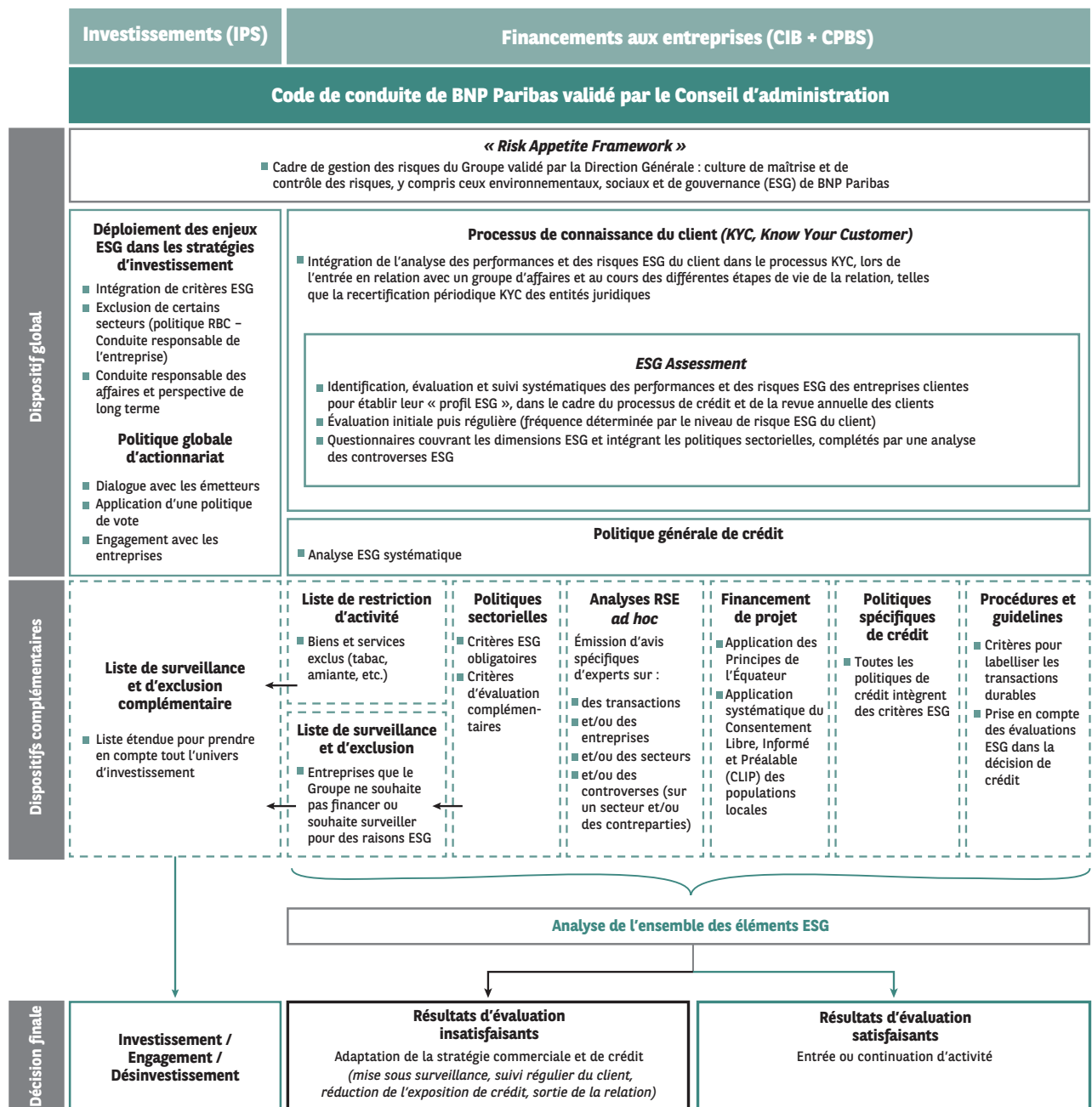
Depuis 2021, l'*ESG Assessment* fournit un examen plus systématique et complet des sujets ESG tout au long de la chaîne de crédit : de l'intégration à l'octroi de crédit, en passant par le suivi et le reporting. En couvrant cinq dimensions environnementales (climat, pollution et biodiversité), sociales (droit des travailleurs et droits humains des communautés locales et des consommateurs) et de gouvernance (éthique des affaires) à travers plusieurs questions, adaptées au secteur d'activité du client, l'outil fournit une vue d'ensemble globale du profil ESG du client, qui est complétée par l'analyse des controverses. Il aide à la prise de décision via des processus de crédit habituels, en renforçant et en documentant la due diligence ESG au niveau de la contrepartie, de la transaction et du collatéral.

Mis en place d'abord auprès des grandes entreprises clientes du Groupe, l'*ESG Assessment* a été élargi en 2024 aux entreprises de taille moyenne (entreprises de plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires, sélectionnées sur des critères de risque) et aux institutions financières.

Des outils d'évaluation des risques ESG complémentaires existent également pour certaines entreprises clientes pour lesquelles l'*ESG Assessment* n'est pas déployé, tels que les questionnaires liés à la loi sur le devoir de vigilance. Ces derniers s'appliquent notamment à des entreprises clientes opérant dans des pays à risque environnemental et social très élevé ou élevé et dans des secteurs d'activité ayant des risques saillants, tels que définis par les cartographies liées aux activités bancaires et financières du Groupe (voir parties 1.4.1 *Le risque lié aux pays d'opération des entreprises clientes* et 1.4.2 *Le risque sectoriel lié aux secteurs d'activité des entreprises clientes*).

d'investissement et de financement et sont synthétisées dans le tableau ci-après. Ce sont l'ensemble de ces mesures qui permettent de minimiser le risque pour le Groupe d'être associé à une atteinte grave aux droits humains et à l'environnement via ses activités financières.

(1) https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/resume_politique_dispositif_global_protection_des_interets_des_clients_bnp_paribas_nov_2021_vf_1.pdf



De plus, le Groupe a publié sa charte des relations commerciales responsables (1) à destination de ses entreprises clientes, réaffirmant ainsi que BNP Paribas souhaite s'engager avec des clients dont les pratiques commerciales reflètent un niveau élevé de gouvernance et de responsabilité en ce qui concerne les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement.

2.4.2 Dispositif lié au financement de projet

En tant que signataire des Principes de l'Équateur aux côtés de 128 institutions financières (à fin 2024) à travers le monde, et dans le cadre de son rôle de financement et de conseil, BNP Paribas travaille avec ses clients afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les

risques ainsi que les impacts environnementaux et sociaux liés aux grands projets industriels et d'infrastructures. D'après ces principes, les impacts négatifs des projets sur les communautés, les écosystèmes ou le climat doivent être évités, minimisés, atténués et/ou compensés. Les projets classés A présentent des risques significatifs et impliquent systématiquement une *due diligence* renforcée avec à la fois un regard interne (via l'équipe ESG de CIB) et externe (par un consultant indépendant en appui des investisseurs) ; ceux classés B présentent des risques plus limités ; et ceux classés C des risques minimales voire nuls (voir tableau en section 1.4 *Cartographie des risques concernant les activités de financement, d'investissement et de conseil aux entreprises clientes*).

(1) https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/bnpp_charte_des_relations_commerciales_responsables_vfr.pdf

2.5 Le dispositif lié aux activités d'investissement

La filiale de gestion d'actifs du Groupe, BNP Paribas Asset Management, et la filiale d'assurance du Groupe, BNP Paribas Cardif, mettent en œuvre leurs stratégies ESG qui intègrent, entre autres, l'application des politiques sectorielles du Groupe (voir section 1.4 *Cartographie des risques concernant les activités de financement, d'investissement et de conseil aux entreprises clientes*).

La stratégie *Global Sustainability*⁽¹⁾ de BNP Paribas Asset Management, lancée en 2019 et mise à jour en décembre 2023, détaille la façon dont les enjeux ESG sont déployés dans les stratégies d'investissement. Elle repose sur l'exclusion de certains secteurs, l'engagement et le dialogue (*stewardship*), ainsi que sur la conduite responsable des affaires et la perspective de long terme. Afin de promouvoir les meilleures pratiques ESG au sein des entreprises dans lesquelles la société de gestion d'actifs investit pour le compte des clients, BNP Paribas Asset Management exerce ses droits de vote en tant qu'actionnaire lors d'assemblées générales.

3 ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

3.1 Concernant les collaborateurs du Groupe

Les engagements du Groupe en matière de droits des collaborateurs portent sur :

- la liberté d'association et négociation collective : l'Accord Monde inclut les engagements du Groupe en la matière ; le dialogue social est particulièrement développé sur le périmètre du Comité européen (couvrant plus de 70 % des effectifs du Groupe) ;
- la non-discrimination, la lutte contre les inégalités et l'exclusion : ces enjeux sont au cœur du Code de conduite du Groupe, avec en particulier le chapitre « Respect des Personnes » qui vise à lutter contre les comportements inappropriés. Ils sont également intégrés dans les processus de recrutement et de gestion de carrière. Enfin, l'égalité professionnelle fait partie des engagements de l'Accord Monde ;
- la sécurité et la santé au travail :
 - l'ensemble des collaborateurs bénéficie d'un corpus de référence de sécurité des personnes et des biens, qui établit notamment des principes fondamentaux en matière de sûreté et de sécurité ;
 - en vertu de l'Accord Monde, l'ensemble des collaborateurs est couvert en matière de frais de santé, d'assurance décès, invalidité et bénéficie de minima en matière de durée de congé maternité. Le nouvel accord prévoit des dispositions minimum pour tous pour le congé paternité rémunéré, et pour la durée de congé d'accueil d'un enfant ;
 - le programme de santé et de bien-être au travail *We Care* a permis de renforcer les actions de prévention des risques psychosociaux, des risques liés à la sédentarité ainsi que les actions en faveur de la santé mentale des collaborateurs ;

- les conditions de travail : BNP Paribas est attentif au respect de l'interdiction du travail forcé au sein du Groupe et met en place un suivi des collaborateurs ayant moins de 18 ans (le Groupe compte un salarié de 17 ans au Royaume-Uni à fin décembre 2024). La gestion de l'emploi s'effectue dans le cadre d'accords collectifs. Par ailleurs, le respect de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle est inscrit dans l'Accord européen sur la prévention du stress au travail et dans la Charte Européenne sur le télétravail.

Concernant spécifiquement les risques de discrimination et la promotion du respect des personnes, le Groupe a pris plusieurs mesures pour lutter contre la discrimination et promouvoir le respect des personnes. Cela inclut :

- un module de sensibilisation intitulé « Diversité, Égalité & Inclusion » dans la formation obligatoire *Conduct Journey* ;
- un objectif relatif au respect du Code de conduite assigné annuellement à tous les collaborateurs ;
- le renforcement et le déploiement à l'échelle mondiale de la politique sur le respect des personnes ;
- une communication auprès des collaborateurs sur les canaux d'alerte et des formations dédiées aux managers ;
- une sensibilisation des collaborateurs au travers des *Inclusion Days*, sur l'égalité des chances, les préjugés, le handicap et l'inclusion financière.

Afin d'atténuer les risques psychosociaux, le Groupe :

- poursuit dans le cadre du programme *We Care* ses actions de prévention autour de la santé et du bien-être de ses collaborateurs au travail, tout en adaptant ses pratiques managériales ;
- met en place des programmes liés à la prévention des risques psychosociaux et du stress au travail ;
- a continué à accompagner ses collaborateurs vers un mode de travail hybride incluant le télétravail en adaptant les pratiques managériales.

Afin de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le Groupe :

- s'est fixé des objectifs de mixité ambitieux à tous les niveaux de l'organisation à horizon 2025 : 40 % de femmes au sein du Comité Exécutif du Groupe (Comex) et des *Senior Management Position* (SMP), et 35 % de femmes dans la filiale IT d'ici 2030 dans le cadre du programme *Women in IT* ;
- a poursuivi ses actions basées sur le développement des compétences des collaborateurs dans les métiers structurellement déséquilibrés en termes de genre (IT, Data, Digital, activités de marché au sein de CIB) ;
- porte depuis plusieurs années des mesures spécifiques en matière d'égalité salariale dans le cadre notamment de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) chez BNP Paribas SA en France.

(1) *Global Sustainability Strategy 2023-2025 de BNP Paribas Asset Management (en anglais)*, <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/4b10d1ad-901d-4bbe-8a7c-007ad48c450e>

3.2 Concernant les fournisseurs et sous-traitants de BNP Paribas

En complément du dispositif décrit en section 2.2 *Le dispositif concernant les fournisseurs et sous-traitants*, la filière Achats a mis en place :

- des contrats, couvrant les exigences sur les critères environnementaux et sociaux, qui prévoient depuis 2018 la possibilité de mettre fin aux relations contractuelles en cas de non-respect par les fournisseurs des exigences ESG du Groupe ;
- des formations à destination de la filière Achats : en 2024, 96 % des collaborateurs des entités intégrées dans le reporting annuel ont été formés sur l'un ou l'autre des modules de formation obligatoires (Droits de l'Homme en entreprise ou *Sustainability Basics*) ;
- des objectifs ESG dans les objectifs annuels des acheteurs des équipes centrales Procurement & Performance (P&P).

Ce cadre mis en place au sein de l'équipe centrale P&P est déployé progressivement dans les autres équipes Achats de la filière.

En France, dans le cadre de sa politique Diversité & Inclusion, le Groupe mène une politique engagée en faveur du développement des achats auprès des structures STPA (Secteur du travail protégé et adapté) et SIAE (Secteur de l'inclusion par l'activité économique). L'accord d'entreprise de l'entité BNP Paribas SA en France en faveur de l'emploi, de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap inclut l'objectif d'atteindre en 2025 un chiffre d'affaires hors taxes de 2 millions d'euros avec le STPA. Cet accord a été renouvelé pour une durée de trois ans (2023-2025) et agréé par le ministère du Travail. L'engagement concernant la diversité dans les achats s'étend progressivement à l'ensemble du secteur de l'entrepreneuriat social. Le Groupe BNP Paribas, qui fait partie du Collectif d'entreprises pour une économie plus inclusive⁽¹⁾, a pour ambition d'augmenter de 30 % d'ici 2025 ses achats inclusifs en France (auprès des STPA et SIAE), par rapport à 2022.

Concernant ses fournisseurs spécifiques aux métiers de l'immobilier, BNP Paribas Real Estate a mis en place une Charte Achats Responsables adaptée, signée par les fournisseurs, qui mentionne les risques environnementaux et sociaux saillants identifiés.

Pour traiter la spécificité de ses achats et de ses fournisseurs, Arval a défini un plan d'achats responsables (*Sustainable Sourcing Plan*) qui sera mis en œuvre à partir de 2025, comprenant notamment une évaluation des fournisseurs, une formation dédiée aux acheteurs et une animation communautaire des fournisseurs.

3.3 Concernant la distribution de produits et services financiers aux particuliers

BNP Paribas déploie plusieurs actions pour pallier les risques liés à ses clients individuels dans le cadre de sa distribution de produits et services financiers.

Le Groupe :

- optimise la vente de produits et services adaptés aux besoins et à la situation des clients, selon les règles définies par sa politique de protection des intérêts des clients (PIC) ;

- s'assure que l'information fournie soit transparente, claire et non trompeuse pour permettre aux clients de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause ;
- s'assure de l'exactitude de l'information relative aux caractéristiques environnementales ou sociales des produits offerts ;
- privilégie les intérêts des clients plutôt que ceux du Groupe ou de ses collaborateurs ;
- garantit la protection des données personnelles des clients individuels et le respect de leur droit à la vie privée ;
- forme les collaborateurs (en particulier front-office et management) à la protection des intérêts des clients et à la protection de leurs données personnelles ;
- déploie un dispositif d'écoute large et en continu de la voix des clients ;
- gère les réclamations des clients ;
- veille à la non-discrimination dans l'accès des clients individuels aux produits et services financiers, en améliorant l'accès au crédit et à l'assurance et en accompagnant notamment les clients fragilisés du fait de leur situation de handicap ou de leur situation financière ;
- met en œuvre une démarche d'inclusion financière au travers d'offres spécifiques telles que Nickel et en soutenant les Institutions de Microfinance :
 - l'offre de Nickel, commercialisée dans cinq pays d'Europe (France, Espagne, Belgique, Portugal, Allemagne), propose l'ouverture d'un compte avec un IBAN, une carte de paiement sans condition et une assurance habitation accessible en ligne,
 - le soutien aux Institutions de Microfinance, dont les microcrédits bénéficient à des personnes réparties dans 13 pays en 2024, dont de nombreux pays émergents ;
- prévient le risque de surendettement, notamment en accompagnant ses clients individuels dans la maîtrise de leur budget et en proposant des solutions d'éducation financière (par exemple les plateformes en ligne AXELLE de la Banque Commerciale en France, ou du programme « Budget Responsable » de BNP Paribas Personal Finance en Belgique, France et Italie). La Banque Commerciale en France propose également l'offre « Forfait de Compte » pour les personnes en situation de fragilité financière⁽²⁾. Cette offre spécifique a été créée pour maîtriser son budget avec une gamme de produits et services bancaires à un tarif modéré et pour limiter les frais en cas d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement de compte.

3.4 Concernant les activités de financement, d'investissement et de conseil aux entreprises

Le dispositif d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves s'appuie sur les politiques sectorielles de financement et d'investissement du Groupe⁽³⁾. Ces politiques couvrent les secteurs de l'agriculture, la défense, l'énergie nucléaire, l'huile de palme, l'industrie minière, la pâte à papier, le pétrole et le gaz, la production d'énergie à partir du charbon, et font l'objet d'évolutions pour mieux prendre en compte les nouveaux enjeux des secteurs couverts.

(1) <https://www.collectif-economie-plus-inclusive.fr>

(2) La situation de fragilité financière est appréciée sur la base de critères définis par la réglementation (articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier) à partir d'événements dont BNP Paribas a connaissance.

(3) <https://group.bnpparibas/nos-engagements/transitions/politiques-de-financement-et-dinvestissement>

Elles sont complétées par des guides d'application internes. À titre d'exemple, la politique sur le pétrole et le gaz a été renforcée en 2023 afin d'englober les ressources pétrolières et gazières conventionnelles.

En outre, le dispositif d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves du Groupe s'appuie également sur des actions spécifiques mises en place au regard de la cartographie des risques, telles que la gestion des controverses concernant des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Cardif ont recours au dialogue collaboratif (groupes de travail ou coalitions dont les membres coopèrent pour agir conjointement auprès des entreprises) afin d'inciter à l'évolution des pratiques. Ces deux entités sont par exemple membres de l'initiative *Climate Action 100+*, et, à ce titre, engagent régulièrement le dialogue avec des entreprises parmi les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial, afin d'améliorer leurs gouvernances et stratégies vis-à-vis du changement climatique. BNP Paribas Asset Management est également un membre fondateur de l'initiative *Nature Action 100*.

3.4.1 Restriction d'activité selon la sévérité des impacts environnementaux et sociaux

BNP Paribas définit des critères ESG stricts dans de nombreux secteurs, dont le respect conditionne l'activité avec ses entreprises clientes, que ce soit au niveau d'un client (qui ne respecte pas des critères réhibitifs d'une politique sectorielle), d'un sous-secteur (les hydrocarbures non conventionnels), ou d'un secteur dans son ensemble (tel que le tabac).

Afin d'identifier les entreprises présentant les risques environnementaux et sociaux les plus élevés, le Groupe définit et applique des politiques sectorielles, tout en gérant des listes de restriction d'activité selon le niveau de risques ESG constaté, c'est-à-dire une liste de sociétés exclues (1 753 fin 2024) et une liste de sociétés mises sous surveillance (983 fin 2024). Les entreprises placées sous liste de surveillance font l'objet de mesures d'engagement de la part du Groupe afin qu'elles modifient durablement leurs pratiques et réduisent leurs risques ESG. Pour les sociétés exclues, le Groupe proscriit toute relation de financement ou d'investissement.

BNP Paribas a également établi une liste d'exclusion⁽¹⁾ de certains biens et activités que le Groupe ne souhaite pas financer, comme le tabac. Ces listes sont actualisées périodiquement à partir des données fournies par les clients, de sources externes, et en analysant les principales controverses impliquant des entreprises accusées de violations graves du respect des droits humains ou de l'environnement.

En ce qui concerne la réduction du soutien de BNP Paribas aux énergies fossiles :

- depuis fin 2017, le Groupe a cessé d'accompagner les entreprises et les infrastructures dont l'activité principale est dédiée à l'exploration, à la production et à l'exportation de pétrole de schiste, de gaz de schiste, de sables bitumineux et de pétrole ou de gaz en mer en zone arctique. En 2022, BNP Paribas a décidé de ne plus fournir de produits et services

aux entreprises dont plus de 10 % de l'activité est liée aux sables bitumineux et au pétrole et gaz de schiste ;

- en 2020, BNP Paribas a annoncé une stratégie de sortie totale de la chaîne de valeur du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. Les politiques sectorielles couvrant les secteurs de l'extraction minière et des infrastructures dédiées ont aussi été revues ;
- 2024 a été une nouvelle année d'accélération dans la bascule des financements de BNP Paribas au secteur de la production d'énergie vers les énergies bas-carbone, essentiellement renouvelables⁽²⁾, qui représentaient déjà 65 % de l'exposition de crédit du Groupe au secteur de la production d'énergie au 30 septembre 2023. À fin septembre 2024, elles en représentent 76 %. En cohérence avec sa stratégie de forte accélération du financement de la transition énergétique, BNP Paribas se fixe l'objectif que les énergies bas-carbone atteignent 90 % de son exposition de crédit à la production d'énergie en 2030. L'atteinte de cet objectif à l'horizon 2030 sera possible par l'action continue pour accélérer les nouveaux crédits aux énergies bas-carbone et le désengagement du fossile.

En ce qui concerne la lutte contre la déforestation :

- début 2021, BNP Paribas a renforcé son engagement à lutter contre la déforestation à travers sa politique sur l'agriculture⁽³⁾, dont le champ d'application inclut tous les produits et services financiers fournis par le Groupe, y compris la participation à l'émission d'obligations ;
- conformément à cette politique sectorielle sur l'agriculture, BNP Paribas fournira des produits ou services financiers uniquement aux entreprises produisant ou achetant du bœuf ou du soja en Amazonie brésilienne et au Cerrado ayant adopté et mis en œuvre une stratégie « zéro-déforestation » dans leur chaîne de production et d'approvisionnement d'ici le 31 décembre 2025 au plus tard, et à condition d'avoir à cette date une traçabilité complète de leur chaîne de valeur, directe et indirecte, sur ces territoires. La conformité des clients aux critères obligatoires mentionnés dans cette politique sera évaluée à l'issue de la publication des rapports annuels ou des audits des clients courant 2026 ;
- depuis 2021, l'analyse du portefeuille des producteurs, conditionneurs de viande et négociants impliqués dans la chaîne de valeur de bœuf provenant du Brésil a été réalisée de façon à évaluer leur état d'avancement et à engager un dialogue ;
- par ailleurs, en 2022, BNP Paribas a annoncé ne financer aucun projet pétrolier et gazier *greenfield* ou *brownfield*, ni aucune infrastructure associée dans la région amazonienne comme dans la région arctique.

3.4.2 Financement de projets

Le Groupe est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2008. Ceux-ci visent à éviter, minorer, atténuer ou compenser les impacts négatifs liés à de grands projets industriels ou d'infrastructure sur les communautés, les écosystèmes et le climat, avec des diligences complémentaires dans certains pays.

(1) https://cdn-groupe.bnpparibas.com/uploads/file/bnpparibas_rse_liste_exclusion.pdf

(2) Énergies renouvelables : comprenant les énergies éolienne et marine, solaire photovoltaïque, solaire à concentration, hydraulique, la géothermie, les bioénergies (incluant les biocarburants sauf de première génération) ;

Énergies bas-carbone : comprenant l'électricité d'origine renouvelable et d'origine nucléaire. Le périmètre des énergies bas-carbone pourrait évoluer en fonction de l'avancée des technologies pour aller progressivement au-delà de la production d'énergie et inclure d'autres maillons de la chaîne de valeur comme le transport, le stockage ou la distribution d'énergie bas-carbone.

(3) https://cdn-groupe.bnpparibas.com/uploads/file/bnpparibas_rse_politique_sectorielle_agriculture.pdf

Pour l'ensemble de ses financements de projets, BNP Paribas encourage ses clients à obtenir le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) des populations locales impactées par les projets dans tous les pays.

Des restrictions spécifiques concernant les zones protégées (telles que celles listées par l'UICN) sont également intégrées aux politiques de financement et d'investissement du Groupe.

3.4.3 Gestion des controverses ESG

Dans le cadre des évaluations des entreprises clientes, le Groupe réalise une identification et une analyse des controverses ESG liées à ses clients (voir section 2.4 *Le dispositif lié aux activités de financement aux entreprises*).

Lorsqu'une controverse apparaît concernant un de ses clients, le Groupe a d'abord une approche par les risques selon la géographie et la criticité du sujet. Une analyse interne regroupe les informations disponibles, en lien avec la hiérarchie du métier et la Direction de l'Engagement d'entreprise, afin d'estimer la sévérité de la controverse et de déterminer la liste de questions auxquelles il faut obtenir une réponse de la part du client. Après un contact avec celui-ci, ses réponses complémentaires et son plan d'action éventuel (en prenant en compte l'horizon de temps) sont analysés afin d'aboutir à la décision finale : continuation de l'activité si tout est jugé satisfaisant ; suspension des opérations si des doutes subsistent (avec demande de mise en œuvre d'un plan de remédiation et suivi jusqu'à satisfaction) ; exclusion si la situation n'est pas remédiable.

BNP Paribas approfondit également ses analyses sectorielles lors de controverses concernant l'ensemble d'un secteur. Le Groupe émet alors des recommandations en interne quant aux critères sur lesquels être vigilant et des questions spécifiques sont intégrées dans le dispositif d'évaluation des clients de ces secteurs.

3.5 L'alignement des portefeuilles de crédit et d'investissement sur l'objectif de neutralité carbone en 2050

Poursuivant ses engagements de lutte contre le réchauffement climatique, BNP Paribas a décidé d'aligner progressivement ses portefeuilles de crédit et d'investissement sur l'objectif de financer une économie neutre en carbone d'ici 2050, ce qui correspond à une augmentation de la température limitée à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

3.5.1 Moyens importants pour appliquer la vigilance du Groupe au climat

BNP Paribas dédie de nombreux effectifs au sein de plusieurs équipes, lesquelles contribuent à mettre en œuvre la stratégie d'alignement du Groupe :

- l'équipe *Climate Analytics & Alignment* (C2A) est constituée de collaborateurs de la Direction de l'Engagement d'entreprise du Groupe et de CIB Global Banking EMEA. Elle développe et déploie les méthodologies d'alignement des portefeuilles par secteur d'activité, conformément aux standards de place, et calcule les métriques au niveau du portefeuille de crédit sur le périmètre du Groupe pour le pilotage du portefeuille de crédit sur les secteurs ciblés et le reporting externe ;
- le *Low-Carbon Transition Group* (LCTG), créé en 2021, est une plateforme mondiale rassemblant un écosystème de près de 250 banquiers spécialisés qui accompagnent les clients, entreprises et institutionnels internationaux, dans l'accélération de leur transition vers une économie durable et bas-carbone. Un continuum de solutions bancaires et extra-bancaires est ainsi mis au service de la décarbonation de l'économie, en

particulier des secteurs de l'énergie, de la mobilité et de l'industrie. Au-delà des énergies renouvelables et du nucléaire, la banque développe des expertises spécifiques pour accompagner le développement des nouvelles chaînes de valeur telles que celles des batteries, de l'hydrogène vert et des fuels bas-carbone, ainsi que de la séquestration du CO₂. En parallèle, le *Low-Carbon Transition for SMEs & MidCaps* (LCTM) est une équipe créée en 2022, dédiée à ce segment de clientèle et qui a pour but, avec les équipes commerciales de CPBS, d'accélérer l'accompagnement de la transition durable des clients et de contribuer au pilotage du portefeuille de crédit du Groupe en lien avec ses engagements climatiques ;

- la filière RSE, qui opère dans les pôles, entités, réseaux d'agences, fonctions et filiales afin de faciliter le déploiement de la stratégie RSE dans l'ensemble du Groupe, avec plus de 300 collaborateurs consacrant la totalité ou la majorité de leur temps à prendre en charge les sujets de RSE ;
- la fonction RISK, qui exerce en continu un contrôle de deuxième niveau sur les risques de crédit et de contrepartie, de marché, de taux et de change sur le portefeuille bancaire, de liquidité, d'assurance, sur le risque opérationnel y compris les risques technologiques et cyber, sur le risque lié à la protection des données, sur le risque de modèles et les facteurs de risque environnementaux et sociaux, ainsi que les risques de gouvernance associés ;
- les fonctions Finance, RISK et ALM Treasury ont créé une équipe partagée, *Stress Testing & Financial Simulations* (STFS), en charge du déploiement des activités de tests de résistance, d'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) et de capital interne, et de planification financière à travers les entités et activités du Groupe. Les méthodologies de tests de résistance sont déclinées selon les grandes familles de risques et font l'objet d'une revue indépendante.

3.5.2 Objectifs de décarbonation pour neuf secteurs parmi les plus émetteurs

Dans ses États de durabilité, publiés en 2025, BNP Paribas présente en détail les étapes de l'alignement de son portefeuille de crédit et d'investissement. Ces États expliquent la stratégie mise en œuvre par le Groupe et précisent quelles sont les données utilisées, les méthodologies de calcul de la trajectoire d'alignement et les modalités de pilotage du portefeuille. Les États de durabilité détaillent (dans la partie 7.1.2 *Changement climatique*) les progrès du Groupe dans l'atteinte de ses objectifs de réduction des émissions financées de gaz à effet de serre (GES) dans neuf secteurs d'activité.

Ces neuf secteurs, tous parmi les plus émetteurs, sont les suivants :

- la production d'électricité, pour laquelle le Groupe s'est engagé à :
 - accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique qu'il finance pour atteindre plus de 66 % en 2025 et réduire la part de charbon dans le mix énergétique qu'il finance pour atteindre moins de 5 % en 2025,
 - réduire l'intensité des émissions de CO₂ de ses financements d'au moins 30 % en 2025 par rapport à 2020 ;
- le pétrole et le gaz, pour lesquels le Groupe s'est engagé à :
 - réduire son exposition de crédit dans les activités d'exploration-production de pétrole de 80 % entre septembre 2022 et 2030,
 - réduire son exposition de crédit dans les activités d'exploration-production de gaz de 30 % entre septembre 2022 et 2030,

- Réduire ses émissions de GES financées en valeur absolue pour le secteur pétrole et gaz de 70 % en 2030 comparé à septembre 2022 ;
- le secteur automobile, pour lequel le Groupe s'est engagé à :
 - augmenter la part de véhicules électrifiés dans le mix automobile qu'il finance pour atteindre plus de 25 % en 2025,
 - réduire l'intensité des émissions de CO₂ de ses financements d'au moins 25 % en 2025 par rapport à 2020 ;
- l'acier, pour lequel le Groupe s'est engagé à :
 - réduire l'intensité des émissions de CO₂ de ses financements d'au moins 25 % en 2030 par rapport à 2022 ;
- l'aluminium, pour lequel le Groupe s'est engagé à :
 - réduire l'intensité des émissions de GES de ses financements d'au moins 10 % en 2030 par rapport à 2022 ;
- le ciment, pour lequel le Groupe s'est engagé à :
 - réduire l'intensité des émissions de CO₂ de ses financements d'au moins 24 % en 2030 par rapport à 2021 ;
- le transport aérien, pour lequel le Groupe s'est engagé à :
 - réduire l'intensité des émissions de GES de ses financements d'au moins 18 % en 2030 par rapport à 2022 ;
- le transport maritime, pour lequel le Groupe s'est engagé à :
 - réduire l'intensité des émissions de GES de ses financements de 23 % à 32 % en 2030 par rapport à 2022 ;
- l'immobilier commercial, pour lequel le Groupe s'est engagé à :
 - réduire l'intensité des émissions de GES de ses financements de 31 % à 41 % en 2030 par rapport à 2022 ;
- le Groupe a également publié l'intensité des émissions de GES, fin 2022 et fin 2023, de ses financements dans le secteur de l'immobilier résidentiel.

En 2022, BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Cardif ont publié leurs engagements « net zéro » :

- en ce qui concerne les investissements de BNP Paribas Asset Management, ces engagements sont les suivants :
 - réduire l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) des investissements concernés (environ 50 % des actifs sous gestion à date, avec l'objectif d'atteindre 100 % dans le temps) de 30 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2019,
 - aligner les investissements concernés (également environ 50 % des actifs sous gestion à date) sur le principe « net zéro » : 60 % d'ici 2030 (alignés ou en cours d'alignement avec l'objectif « net zéro ») et 100 % d'ici 2040,
 - augmenter de manière substantielle les solutions d'investissement dans les thématiques climatiques et environnementales,
 - dialoguer avec les clients sur leur transition « net zéro » ;
- en ce qui concerne les investissements de BNP Paribas Cardif, ces engagements sont les suivants :
 - réduire d'au moins 23 % d'ici 2024 par rapport à 2020 l'empreinte carbone des portefeuilles d'actions et obligations d'entreprise détenues en direct,

- réduire d'au moins 12 % d'ici 2030 par rapport à 2020 l'intensité carbone des immeubles de bureaux détenus en direct,
- atteindre, pour les producteurs d'électricité des portefeuilles actions et obligations d'entreprises détenues en direct, une intensité carbone inférieure à 125 g de CO₂/KWh d'ici fin 2024,
- allouer au moins 800 millions d'euros par an à des investissements à thématique environnementale ;
- en ce qui concerne l'engagement actionnarial (ou *stewardship*), ces engagements sont les suivants :
 - soutenir l'action climatique des entreprises (en incluant des considérations climatiques dans la politique de vote, en soutenant les propositions d'actionnaires pertinentes en la matière),
 - dialoguer avec les entreprises de manière individuelle et collective sur leur stratégie climat et l'ambition d'atteindre zéro émission nette de GES,
 - plaider en faveur d'une politique de lobbying climatique alignée sur l'Accord de Paris.

3.6 Les activités de finance durable

La stratégie RSE du Groupe est structurée pour contribuer à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies. Cette stratégie passe par l'accompagnement de tous les clients particuliers, entreprises et institutionnels, dans leur transition vers une économie bas-carbone, respectueuse des ressources de la planète et permettant le respect des droits humains ainsi que l'inclusion des plus fragiles.

Pour cela, le Groupe étend au fil du temps la gamme de produits et de services permettant d'accompagner voire d'accélérer cette transition, dont entre autres :

- les crédits durables, dont la classification interne s'appuie sur des standards externes de marché comme ceux de la *Loan Market Association* et de la taxonomie européenne en Europe ;
- les obligations durables, selon les lignes directrices de l'ICMA (*International Capital Market Association*), incluant entre autres les obligations vertes et les obligations sociales ;
- les fonds d'investissement durable, qui permettent de flécher les investissements vers des actifs intégrant des critères ESG, autrement dit les fonds classés articles 8 et 9 selon la réglementation *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR), soit qu'ils promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (article 8), soit qu'ils aient un objectif d'investissement durable (article 9) ;
- les financements pour la production d'énergies bas-carbone ;
- l'accompagnement des entreprises à impact (dont les Institutions de Microfinance) :
 - via des services bancaires ou de l'investissement,
 - via du financement, avec notamment les contrats à impact, qui permettent le financement de projets innovants portés par des associations ou des entreprises à impact, avec un modèle de paiement aux résultats conditionné à des indicateurs sociaux, liés à l'environnement, au développement durable ou à l'économie circulaire.

4 DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES ET MÉCANISME D'ALERTE (WHISTLEBLOWING)

4.1 Dialogue avec les parties prenantes

Le dialogue avec ses parties prenantes fait partie intégrante de la responsabilité sociale et environnementale de BNP Paribas. L'engagement du Groupe à entretenir un dialogue ouvert et constructif avec ses parties prenantes vise tout d'abord à mieux identifier et comprendre les intérêts, points de vue et attentes de ses parties prenantes, ainsi que les impacts de son activité.

Le Groupe peut ainsi les prendre en considération dans l'évolution de son offre de produits et services, en adéquation avec les besoins réels des clients, l'évolution de ses métiers et la définition de sa stratégie.

Cette dynamique d'interaction est également clé pour informer les parties prenantes des décisions et actions du Groupe, et pour les expliquer, dans un objectif de transparence et de clarté.

Le Groupe identifie plusieurs parties prenantes de différentes natures et avec différents niveaux d'interaction. Citons notamment ses clients (particuliers, professionnels, entreprises et institutions), ses collaborateurs et les partenaires sociaux, ses actionnaires (investisseurs individuels et institutionnels), ses fournisseurs, les agences de notation financière et extra-financière, les organismes de régulation et les autorités publiques, la société civile et ses organisations.

BNP Paribas met en place une approche structurée du dialogue avec ses parties prenantes et s'appuie sur plusieurs politiques internes régissant les relations avec celles-ci pour encadrer sa démarche. Par exemple :

- vis-à-vis des clients, la politique de protection des intérêts des clients définit les règles d'organisation et de conduite qui doivent être appliquées par le Groupe tout au long de la relation avec le client, et cela à tous les stades du cycle de vie des produits et services ;
- la charte achats responsables de BNP Paribas rappelle les principes et engagements éthiques du Groupe avec ses fournisseurs.

Aussi, chaque type de partie prenante dispose d'interlocuteurs identifiés au sein de BNP Paribas, au niveau d'une fonction ou d'une ligne de métier. Le Groupe adapte et déploie ainsi vis-à-vis de ses parties prenantes plusieurs canaux de dialogue, dont les principaux sont listés ci-dessous.

- Les clients sont en contact avec des équipes commerciales dédiées du Groupe selon leur profil et leurs besoins. Leurs intérêts et points de vue sont notamment recueillis dans le cadre du programme *Advocacy* d'écoute de la voix des clients (par exemple *Net Promoter Score*, enquêtes relationnelles, enquêtes transactionnelles). Ces canaux de dialogue sont complétés par le traitement des réclamations au niveau de chaque entité du Groupe et par des services de médiateurs indépendants ;
- pour les collaborateurs et les partenaires sociaux, les Ressources Humaines du Groupe sont les interlocuteurs privilégiés. Les intérêts et points de vue des collaborateurs sont

recueillis notamment au travers d'enquêtes ciblées, du dialogue social, des réseaux de collaborateurs, et de la plateforme d'alerte. L'Accord Monde, renouvelé en 2024, prévoit la possibilité d'échanges spécifiques avec notamment la fédération syndicale UNI Global Union, au sein d'une commission de suivi annuelle dédiée ;

- pour les actionnaires (investisseurs individuels et institutionnels) et les agences de notation financière et extra-financière, les interlocuteurs dédiés sont les relations investisseurs et information financière (RIIF) et l'équipe Transparence & Performance ESG (ESG T&P) au sein de la Direction de l'Engagement d'entreprise pour les sujets ESG. BNP Paribas présente plusieurs fois par an sa stratégie RSE aux investisseurs et en informe régulièrement les analystes extra-financiers ;
- pour les fournisseurs de BNP Paribas, les équipes Procurement & Performance (P&P) organisent des réunions de suivi régulières qui permettent de recueillir les retours d'expérience et de mettre en œuvre des plans de progrès. L'équipe centrale organise également des événements annuels dédiés aux fournisseurs clés du Groupe et réalise des enquêtes de satisfaction (baromètre Pacte PME) qui sont autant de canaux de remontée d'informations et dialogue. Signataire en France de la Charte des Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) promue par la Médiation des entreprises, BNP Paribas dispose par ailleurs de médiateurs internes indépendants des Achats en France et en Italie, dont les coordonnées sont diffusées sur les sites internet institutionnels du Groupe et de BNL, et qui offrent une voie de recours en cas de différend ;
- les organismes de régulation et les autorités publiques échangent régulièrement avec la Direction des Affaires Institutionnelles, dans le respect de la charte pour une représentation responsable auprès des autorités publiques⁽¹⁾ ;
- la société civile et ses organisations sont en lien avec les équipes de la Direction de l'Engagement d'entreprise et les lignes de métier. Au sein de la Direction de l'Engagement d'entreprise, une équipe dédiée se consacre aux relations avec les ONG de plaidoyer.

L'ensemble de ces échanges permet au Groupe de mieux comprendre ses impacts sur les personnes et l'environnement et les attentes associées de ses parties prenantes, d'orienter ses actions sur les enjeux de vigilance et de renforcer leur effectivité.

4.2 Dispositif d'alerte

Le Groupe BNP Paribas est très attentif aux préoccupations des clients, des collaborateurs, des actionnaires, des fournisseurs et de la société dans son ensemble. Le Groupe s'engage à écouter, comprendre et chercher à répondre aux préoccupations soulevées par ses parties prenantes, de manière juste et efficace.

Ainsi, les salariés de BNP Paribas se doivent de signaler tout manquement avéré ou supposé au Code de conduite, aux politiques et procédures du Groupe ou aux réglementations. Les collaborateurs peuvent adresser un signalement à leur responsable hiérarchique ou à un autre manager, ou aux Ressources Humaines sur les sujets relatifs au respect des personnes, ou dans un canal d'alerte de la Compliance.

(1) https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/charte_representation_responsable_bnp_paribas_fr_072022_4.pdf

Toute suspicion par un collaborateur de BNP Paribas d'atteinte grave ou potentiellement grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement peut être signalée selon ce dispositif d'alerte, sauf en cas de réglementations ou de procédures contraires au niveau local.

Le dispositif d'alerte est ouvert aux collaborateurs du Groupe et à des tiers externes via la plateforme « BNP Paribas Whistleblowing Platform », accessible sur l'intranet et le site internet institutionnel de BNP Paribas (1).

La protection des lanceurs d'alerte contre le risque de représailles a été renforcée en 2022, en ligne avec la transposition de la directive européenne 2019/1937. D'une part, toute personne ayant à connaître

une alerte au cours de son traitement est formellement engagée à respecter la confidentialité des informations relatives au lanceur d'alerte et à toute personne impliquée. D'autre part, le Groupe garantit la protection des lanceurs d'alerte contre le risque de représailles, et toute personne s'estimant victime de représailles peut émettre une alerte qui sera traitée selon les normes définies par la Direction des Ressources Humaines. Cette protection s'applique quel que soit le canal utilisé par le lanceur d'alerte.

Le dispositif d'alerte est présenté dans le parcours de formation obligatoire sur le Code de conduite.

Les alertes sont analysées et traitées, avec 278 alertes remontées via les canaux d'alerte de la Compliance en 2024.

5 DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

► TABLEAU DES INDICATEURS SUIVIS ET COMPTE RENDU DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Thème	Indicateur	2024	2023	Risque(s) adressé(s)
Collaborateurs	Nombre d'enquêtes <i>Pulse</i> réalisées sur l'année, nombre de pays concernés et taux moyen de participation	46 enquêtes dans 62 pays avec 72 % de participation en moyenne	71 enquêtes dans 57 pays avec 71 % de participation de travail, à la liberté en moyenne d'association et à la négociation collective,	Risques liés aux conditions de travail, à la liberté en moyenne d'association et à la négociation collective, risques de discrimination, d'inégalité et d'exclusion, risques liés à la santé et la sécurité au travail
	Taux de collaborateurs ayant suivi une formation sur un sujet d'éthique ou de <i>Conduct</i> sur l'année	98,1%	Entre 96 % et 99 %	Risques liés au non-respect de la loyauté des pratiques et éthique, fraude et corruption
	Taux d'emploi de collaborateurs en situation de handicap	3,2 % ⁽¹⁾	3 % ⁽²⁾	Risques de discrimination, d'inégalité et d'exclusion
Fournisseurs et sous-traitants	Nombre d'évaluations ESG de fournisseurs externes réalisées dans le cadre de l'entrée en relation	5 214	5 312	Risques liés au non-respect des principes repris dans la Charte Achats Responsables de BNP Paribas : <ul style="list-style-type: none"> ■ loyauté des pratiques et éthique, fraude et corruption, protection des données personnelles, du droit de propriété et brevets ; ■ respect des droits humains et conditions sociales ; ■ protection de l'environnement

(1) <https://group.bnpparibas/acces-directs/dispositif-dalerte>.

Thème	Indicateur	2024	2023	Risque(s) adressé(s)
Distribution de produits et services financiers aux particuliers	Nombre d'enquêtes réalisées sur l'année auprès des clients particuliers dans les quatre marchés domestiques (France, Belgique, Italie et Luxembourg)	7,3 millions d'enquêtes envoyées par e-mail. En complément, près de 850 000 retours ont été recueillis via des enquêtes en direct sur les canaux digitaux (<i>pop-in, pop-up</i>)	7 millions d'enquêtes envoyées par e-mail. En complément, près de 800 000 retours ont été recueillis via des enquêtes en direct sur les canaux digitaux (<i>pop-in, pop-up</i>)	Risques de discrimination dans l'accès aux produits et services Risques de décisions inadéquates effectuées par les clients et de situations de surendettement
	Taux de bénéficiaires de l'offre spécifique « Forfait de Compte » de la Banque Commerciale en France, sur le total de clients identifiés comme fragiles	19,7 %	19,5 %	Risques de non-accessibilité aux produits et services financiers, recouvrant à la fois la non-discrimination et la contribution à l'inclusion sociale via l'inclusion financière
Financement, investissement et conseil aux entreprises	Nombre d'entreprises faisant partie des listes de restriction d'activité, dont sociétés exclues et sous surveillance	2 736 sociétés dont 1 753 exclues et 983 sous surveillance	1 718 sociétés dont 1 432 exclues et 286 sous surveillance	Risqués liés aux droits humains et libertés fondamentales Risques liés à la santé et la sécurité des personnes Risques liés à l'environnement
	Nombre de résolutions sur l'année auxquelles BNP Paribas Asset Management s'est opposé lors d'Assemblées Générales pour des motifs ESG	Opposition à 2 294 résolutions proposées par 371 sociétés	Opposition à 1 521 résolutions proposées par 271 sociétés	Risqués liés aux droits humains et libertés fondamentales Risques liés à la santé et la sécurité des personnes Risques liés à l'environnement
	Part et montant des énergies bas-carbone dans les financements du Groupe à la production d'énergie à la fin de l'année, dont renouvelables	76 % (à fin septembre 2024) 36,8 milliards d'euros, dont 34,2 milliards d'euros pour les énergies renouvelables	65 % (à fin septembre 2023) 32 milliards d'euros, dont 28,8 milliards d'euros pour les énergies renouvelables	Risques liés à l'environnement : changement climatique et gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité, appauvrissement des ressources
Dispositif d'alerte (<i>whistleblowing</i>)	Nombre d'alertes réceptionnées par la fonction Compliance à travers le dispositif d'alerte	278	333	Risques liés aux droits humains et libertés fondamentales
Dialogue avec les parties prenantes	Nombre d'interactions sur l'année avec des ONG de plaidoyer	182	183	Risques liés à la santé et la sécurité des personnes
	Nombre d'interactions sur l'année avec des investisseurs sur les thèmes ESG	87	96	Risques liés à l'environnement

(1) Données collectées dans la campagne de Reporting Social qui couvre 95 % des effectifs salariés en ETP gérés du Groupe au 31 décembre 2024.

(2) Taux d'emploi dans les entités couvertes par la campagne de Reporting Social qui déclarent suivre spécifiquement le nombre de collaborateurs en situation de handicap dans leur effectif (couvrant 91 % des effectifs salariés en ETP gérés du Groupe au 31 décembre 2023).

5.1 Les collaborateurs

En complément des indicateurs concernant les collaborateurs de BNP Paribas listés dans le tableau ci-dessus et des trois indicateurs relatifs à la responsabilité sociale du Groupe intégrés au tableau de bord RSE (présenté dans la partie 7.1.1 *Informations générales, 2.a Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur* des États de durabilité du Groupe), d'autres objectifs sont suivis par le Groupe en ce qui concerne ses collaborateurs.

Dans le cadre de l'Accord Monde, une commission paritaire de suivi chargée de la mise en œuvre de l'accord se réunit une fois par an pour évaluer les évolutions survenues dans le cadre de l'accord et faire un bilan de l'année écoulée sur la base d'une grille d'indicateurs par zone géographique.

En matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, le Groupe a fixé une enveloppe dédiée de 10 millions d'euros pour BNP Paribas SA sur deux ans en 2022, renouvelée lors de la NAO de BNP Paribas SA en France de 2024 avec 10 millions d'euros à répartir à parts égales sur 2025 et 2026.

BNP Paribas demeure à l'écoute de ses collaborateurs au travers des enquêtes *Pulse*, 46 enquêtes réalisées dans 62 pays, pour lesquelles le Groupe affiche des taux de participation qui progressent régulièrement : 72 % en moyenne et près de 173 000 collaborateurs interrogés en 2024. La quasi-totalité des enquêtes lancées au cours de l'année 2024 par les différents métiers et entités du Groupe ont intégré trois questions communes liées à l'engagement des collaborateurs, en particulier la fierté d'appartenance au Groupe, l'adhésion à la stratégie et l'implication dans le travail. Le score d'engagement global résultant de la consolidation de l'ensemble des scores d'engagement locaux ⁽¹⁾ atteint un niveau élevé de près de 85 sur 100 (stable par rapport à 2023).

Le Groupe est également à l'écoute des collaborateurs au travers de leurs représentants. En effet, la volonté du Groupe est de s'inscrire dans un dialogue social constructif, qui transcende les niveaux organisationnels, des filiales à la SA, du Groupe en France et au-delà de nos frontières. Ces échanges avec les représentants du personnel couvrent des sujets essentiels tels que la stratégie, les résultats et les projets de transformation.

Le Groupe investit fortement pour la formation de ses collaborateurs et notamment sur les sujets ESG, pour lesquels un suivi spécifique a été mis en place. En 2024, 77 270 collaborateurs du Groupe ont suivi une formation de la *Sustainability Academy* et une formation spécifique sur le respect des droits de l'homme dans la conduite des affaires a été déployée sur 1 600 collaborateurs ciblés. Depuis son lancement fin 2022, plus de 130 000 collaborateurs du Groupe ont été formés dans le cadre de la *Sustainability Academy*.

5.2 Les fournisseurs et sous-traitants

Le nombre d'évaluations ESG de fournisseurs et sous-traitants réalisées dans le cadre de l'entrée en relation est un indicateur suivi par BNP Paribas sur cette catégorie de parties prenantes. En 2024, 5 214 évaluations ESG ont été menées (contre 5 312 en 2023).

Un autre indicateur, le nombre de fournisseurs appartenant au quadrant de suivi prioritaire (*Sensitive Suppliers List*) ayant adhéré à sa Charte Achats Responsables, est également suivi. À fin 2024, 2 007 fournisseurs avaient signé cette Charte Achats Responsables (contre 1 287 à fin 2023).

Ces chiffres concernent une trentaine d'équipes Achats localisées dans 25 pays différents ayant contribué au reporting achats responsables en 2024.

Chez BNP Paribas Real Estate, en 2024, 81 % des fournisseurs ont signé la Charte Achats Responsables (contre 45 % en 2022).

5.3 L'activité de distribution de produits et services financiers aux particuliers

Concernant le dispositif d'écoute large et en continu de la voix des clients déployé par le Groupe, en 2024, dans les quatre marchés domestiques (France, Belgique, Italie et Luxembourg), 7,3 millions d'enquêtes ont été envoyées par e-mail aux clients particuliers avec un taux de retour de 7 %. En complément, près de 850 000 retours ont été recueillis via des enquêtes en direct sur les canaux digitaux (*pop-in, pop-up*).

Concernant les offres d'inclusion financière proposées par le Groupe, à fin 2024 :

- en France, 19,7 % des clients identifiés comme financièrement fragiles par la Banque Commerciale en France ont bénéficié de son offre dédiée « Forfait de Compte » qui vise à contribuer à l'amélioration de leur situation financière avec des services bancaires adaptés et un plafonnement d'un ensemble de frais ;
- Nickel a atteint plus de 4,3 millions de comptes ouverts depuis sa création, en hausse de plus de 706 000 comptes en un an ;
- le soutien direct de BNP Paribas à la microfinance a atteint 468,8 millions d'euros de crédits et investissements à destination de 22 Institutions de Microfinance (IMF), dans 13 pays. Cela représente, à fin septembre 2024, près de 700 000 bénéficiaires actifs (des IMF partenaires) soutenus indirectement par BNP Paribas.

5.4 Les activités de financement, d'investissement et de conseil aux entreprises

À fin 2024, les résultats concernant le dispositif lié à nos activités de financement et d'investissement aux entreprises ainsi que la restriction d'activité selon la sévérité des impacts environnementaux et sociaux sont les suivants :

- les questionnaires *ESG Assessment* ont été réalisés auprès des entreprises de taille moyenne (entreprises réalisant plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires, sélectionnées sur des critères de risque) et des institutions financières ;
- à fin 2024, les listes de restriction d'activité comprenaient 2 736 sociétés (contre 1 718 en 2023), dont 1 753 sociétés exclues et 983 sous surveillance ;
- en 2024, BNP Paribas Asset Management a voté à 2 063 Assemblées générales, s'abstenant ou s'opposant à environ 35 % de ces résolutions (contre 36 % en 2023), et soutenant 85 % des propositions d'actionnaires sur le changement climatique et 97 % de celles sur le thème social. BNP Paribas Asset Management s'est opposé en 2024 à 2 294 résolutions proposées par 371 sociétés, majoritairement en raison de considérations environnementales ou de biodiversité ;
- en 2024, 96 % de l'actif général en euros de BNP Paribas Cardif en France a fait l'objet d'une analyse ESG.

(1) Couvrant 90 % de l'ensemble des effectifs du Groupe au 31 décembre 2024.

En ce qui concerne les activités de finance durable et à impact positif, les résultats sont les suivants :

- les crédits durables, pour un montant de 133 milliards d'euros à fin 2024 ;
- les obligations durables, pour un montant de 106 milliards d'euros à fin 2024, pour lesquelles BNP Paribas est numéro un mondial à fin 2024 selon Dealogic ;
- les actifs sous gestion des fonds articles 8 et 9 selon SFDR dans les fonds ouverts distribués en Europe de BNP Paribas Asset Management ont atteint 285 milliards d'euros à fin 2024 ;
- les financements pour la production d'énergies bas-carbone, essentiellement renouvelables : à fin septembre 2024, ces financements représentent 36,8 milliards d'euros, dont

34,2 milliards d'euros pour les énergies renouvelables, soit 76 % des financements du Groupe à la production d'énergie ;

- l'accompagnement des entreprises à impact (dont les Institutions de Microfinance) a dépassé 2 milliards d'euros à fin 2024, pour un soutien à 3 119 entreprises à impact.

En ce qui concerne l'alignement du portefeuille de crédit, compte tenu du poids relatif de chaque secteur dans l'exposition de crédit du Groupe, en moyenne les résultats observés à fin 2024 des neuf secteurs d'activité pour lesquels le Groupe a défini des cibles intermédiaires sont en ligne avec l'ambition de BNP Paribas de financer une économie neutre en carbone d'ici 2050 (voir partie 3.5 *L'alignement des portefeuilles de crédit et d'investissement à l'objectif d'un monde net zéro en 2050*).

► RÉSULTATS OBSERVÉS À FIN 2024 CONCERNANT L'ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT DE BNP PARIBAS

Secteur	Métrique	Base de référence [année au 31/12 sauf mention spéciale]	Résultat le plus récent [année au 31/12]	Cible [année au 31/12]
Pétrole & gaz	Exposition de crédit sur l'exploration-production en milliards d'euros	Pétrole : 5,0 Gaz : 5,3 [T3 2022]	Pétrole : 2,1 Gaz : 2,7 [2024]	Pétrole : ≤ 1 (- 80 %) Gaz : ≤ 3,7 (- 30 %) [2030]
	Émissions financées du secteur (exploration-production et raffinage) en MtCO _{2e}	27,3 [T3 2022]	9,5 [2024]	≤ 8,2 (- 70 %) [2030]
Production d'électricité	gCO ₂ /kWh	208 [2020]	129 [2024]	≤ 146 (- 30 %) [2025]
	Part du renouvelable dans le mix électrique calculé en capacité	57 % [2020]	70 % [2024]	≥ 66 % [2025]
	Part du charbon dans le mix électrique calculé en capacité	10 % [2020]	4 % [2024]	≤ 5 % [2025]
Automobile	gCO ₂ /km WLTP ⁽¹⁾	183 [2020]	145 [2024]	≤ 137 (- 25 %) [2025]
	Part des véhicules électrifiés ⁽²⁾	4 % [2020]	16 % [2024]	≥ 25 % [2025]
Acier	tCO ₂ /t d'acier brut	1,6 [2022]	1,5 [2024]	≤ 1,2 (- 25 %) [2030]
Aluminium	tCO _{2e} /t d'aluminium	6,2 [2022]	5,3 [2024]	≤ 5,6 (- 10 %) [2030]
Ciment	tCO ₂ /t de produit cimentaire	0,67 [2021]	0,63 [2023]	≤ 0,51 (- 24 %) [2030]
Aviation	gCO _{2e} /RTK ⁽³⁾	956 [2022]	904 [2023]	≤ 785 (- 18 %) [2030]
Transport maritime	AER (Annual Efficiency Ratio) en gCO _{2e} /dwt.nm	8,3 [2022]	8,2 [2023]	5,6 - 6,4 (- 32 à - 23 %) [2030]
Immobilier commercial	kgCO _{2e} /m ²	28,4 [2022]	27,7 [2023]	16,7 - 19,5 (- 41 à - 31 %) [2030]
Immobilier résidentiel	kgCO _{2e} /m ²	Groupe : 35,5 France : 20,2 Belgique : 59,7 Italie : 34,4 [2022]	Groupe : 35,0 France : 19,7 Belgique : 58,4 Italie : 33,1 [2023]	-

(1) WLTP : « Worldwide harmonised Light vehicle Test Procedures » ou procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers définie par la Commission économique des Nations unies pour l'Europe.

(2) Véhicules électrifiés : véhicules hybrides rechargeables, véhicules électriques à batteries, véhicules équipés de piles à combustible.

(3) Revenue Tonne Kilometre.

Pour plus de détails sur les scopes et les scénarios utilisés, voir le tableau complet *Synthèse des bases de référence, des émissions et des cibles en intensité et en valeur absolue des principaux secteurs les plus émissifs en gaz à effet de serre* dans la section 7.1.2 *Changement climatique* des États de durabilité du Groupe.

En complément, concernant les investissements, BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Cardif ont chacun analysé pour la troisième année en 2024 l'empreinte de leurs portefeuilles d'investissement respectifs sur la biodiversité⁽¹⁾, permettant d'identifier des cibles d'engagement pour l'équipe de vote et pour les gérants. Trois ans après la publication de sa première feuille de route biodiversité en 2021, BNP Paribas Asset Management a publié une mise à jour de cette feuille de route en décembre 2024⁽²⁾ qui détaille son état d'avancement à date.

5.5 Le périmètre opérationnel

BNP Paribas mène des actions pour réduire ses impacts environnementaux directs, dans un objectif de cohérence avec ses engagements dans ses activités de financement et d'investissement, d'exemplarité et de sensibilisation de ses salariés.

Ainsi, BNP Paribas mesure ses consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur son périmètre opérationnel (scope 1, scope 2 et scope 3 pour les déplacements professionnels) depuis 2012 et les réduit progressivement par la diminution de la consommation d'énergie pour ses locaux, des équipements informatiques moins énergivores et un encadrement des voyages professionnels, ainsi qu'en développant le recours à des énergies bas-carbone.

S'agissant de 2024, le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe (exprimé en tonnes équivalentes de CO₂ par équivalent temps plein - ETP) s'élève à 1,48 tCO₂e par ETP (contre 1,56 tCO₂e par ETP en 2023).

5.6 Les interactions avec les parties prenantes externes du Groupe

Les interactions avec les parties prenantes sont clés pour le Groupe. Leur nombre est en constante évolution, avec en particulier :

- 182 interactions avec des ONG de plaidoyer en 2024, sur des thèmes tels que le climat, les énergies fossiles et les droits humains ;
- 87 interactions avec des investisseurs en 2024, sur des sujets variés tels que l'alignement du portefeuille, la gestion des risques ESG, les politiques sectorielles et la gouvernance RSE.

5.7 Les contrôles du dispositif

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement de BNP Paribas. Le Groupe est doté d'un dispositif de contrôle interne couvrant tous les types de risques auxquels il peut être exposé, y compris les risques environnementaux et sociaux, organisé autour de trois lignes de défense complémentaires. Le plan de vigilance s'appuie sur ce dispositif, qui permet de vérifier le respect des procédures et la mise en œuvre des mesures appropriées en cas de besoin.

Les entités opérationnelles, accompagnées par les Directions de l'Engagement d'entreprise, des RH et TOP, constituent une première ligne de défense ; elles sont responsables de leurs risques et sont les premiers acteurs du contrôle permanent. Le dispositif de maîtrise des risques qui inclut les risques ESG est opéré par la première ligne de défense qui forme le dispositif de contrôle de premier niveau.

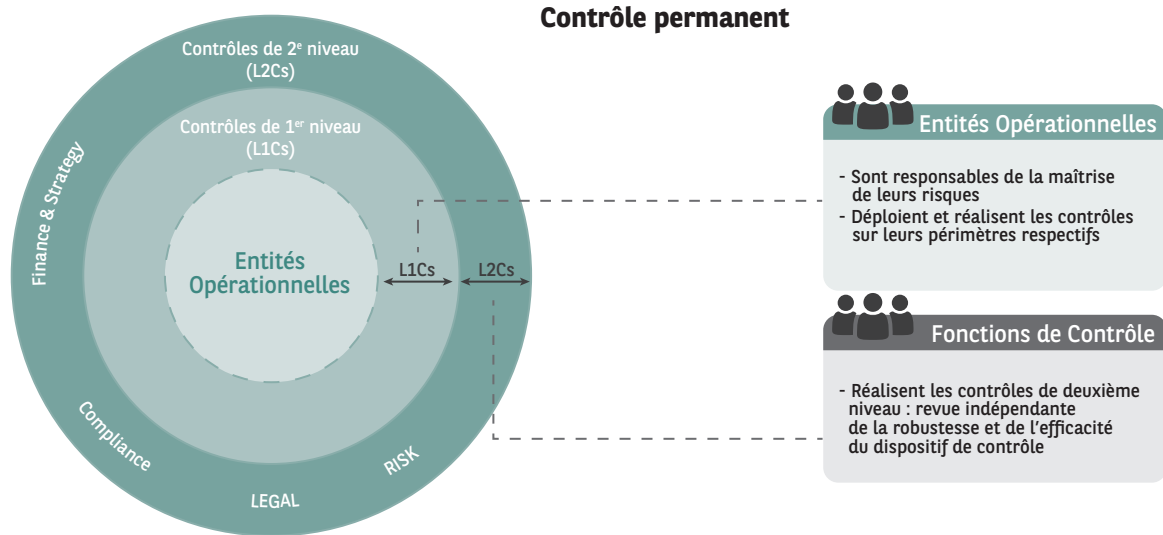
Les trois fonctions intégrées exerçant un contrôle de deuxième niveau (deuxième ligne de défense) sont :

- RISK, en charge de l'organisation et de la supervision du dispositif global de maîtrise des risques (dont les risques ESG) ;
- Compliance, en charge de l'organisation et de la supervision du dispositif de maîtrise du risque de non-conformité ;
- LEGAL, en charge de l'organisation et de la supervision du dispositif de maîtrise du risque juridique.

(1) Cardif Assurance Vie : https://www.bnpparibascardif.com/c/document_library/get_file?uuid=e317eff0-ccd7-5276-733e-2d9ae0e5710b&groupId=348001
 Cardif Assurance Retraite : https://www.bnpparibascardif.com/c/document_library/get_file?uuid=1fb5d935-f1d5-85eb-8a6b-83fee0aece39&groupId=348001
 BNP Paribas Asset Management : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/d7877194-bc40-44ed-afa9-57bc17c81a01>
 Real Estate Investment Management : [BNP-Paribas-REIM_ESG-report-2023_VFINAL-Web.pdf](https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/5a588f17-f044-4b52-bd2c-9d4921b08bad)

(2) <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/5a588f17-f044-4b52-bd2c-9d4921b08bad>

Le dispositif de contrôle permanent est schématisé ci-dessous :



L'Inspection Générale (IG) constitue la troisième ligne de défense : en charge du contrôle périodique, elle exerce la fonction d'audit interne et contribue à la protection du Groupe, en exerçant de manière indépendante son rôle de troisième ligne de défense sur l'ensemble des entités du Groupe et dans tous les domaines, dont celui des enjeux ESG. Une ligne d'expertise ESG dédiée supervise la coordination des sujets ESG au sein de l'IG.

Afin de vérifier l'application stricte des outils de gestion des risques ESG, BNP Paribas déploie un plan de contrôle opérationnel RSE qui instaure une dynamique d'amélioration continue. Ce plan de contrôle, lié à l'application des politiques sectorielles, des listes d'exclusion et de surveillance, et des questionnaires sur le devoir de vigilance, est applicable dans les métiers et fonctions du Groupe.

Les Etats de durabilité 2024 de BNP Paribas font l'objet d'un rapport d'assurance limitée par les commissaires aux comptes.

NOTRE ENGAGEMENT D'AMÉLIORATION CONTINUE

La démarche de vigilance de BNP Paribas s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue. À ce titre, le Groupe complétera lorsque nécessaire ses outils d'identification, de maîtrise et de pilotage des risques identifiés et en rendra compte chaque année dans son Document d'enregistrement universel.